

Compte-rendu du Bureau du 2 septembre 2010

Participants : Ville de Paris (C. Ducastelle, cabinet de Mme Hidalgo, A. Frémiot, Mission Halles), SemPariSeine (M. Hucher, L. Bouzidi), Parole des Halles (O. Peray), rénovation des Halles (E. Bourguinat), associations de commerçants (A. Laborde), comité de quartier des Halles (F. Filoche), association des riverains (J. Chavonnet), garant.

. Question liminaire de J. Chavonnet sur la rencontre avec des représentants de la police sur les questions de sécurité dans le site. La Préfecture de police n'entend pas donner suite aux demandes tant que l'instruction des aspects qui la concernent de la demande de permis de construire n'est pas achevée.

. Question liminaire de E. Bourguinat sur la réinstallation de la bagagerie, qui paraît abandonnée. La Ville confirme ses engagements.

. Intervention liminaire du garant. La concertation que la Ville a souhaitée sur le projet de rénovation des Halles lui paraît pouvoir comporter des phases successives : phase de conception, qui s'achève ; phase de chantier qui commence ; et phase ultérieure de gestion du site. Les questions que posera cette dernière ont souvent été évoquées, mais non traitées, dans la concertation ouverte en 2005, dont la charte et les méthodes ont été définies pour la phase de conception. Cette concertation-là va donc naturellement prendre fin avec les derniers actes qui doivent traduire la conception du projet retenue par la Ville (délivrance du permis de construire de la Canopée, qui implique les principaux choix pour le dessin du jardin, et délibérations du Conseil de Paris pour valider les choix faits), et une fois mises en place les structures de suivi du chantier.

L'ordre du jour du Bureau porte donc sur ces deux points.

1) Dispositif de suivi du **chantier**

Une charte du chantier a été élaborée par un groupe de travail animé par la SEM Pariseine, avec la participation de plusieurs membres du bureau de la concertation, afin de définir les règles de fonctionnement du chantier que devront souscrire les entreprises avec leurs marchés. M. Hucher, et les autres membres présents de ce groupe de travail, notamment J. Chavonnet, constatent ensemble que le travail est achevé, sous la seule réserve de la question des horaires de chantier qui doit encore être évoquée dans les prochains jours avec la RATP. Le groupe de travail se réunira ensuite pour finaliser et valider cette charte, qui sera présentée dans une réunion publique d'information que la SEM organisera vers la mi-octobre.

La charte prévoit un comité de suivi. Il est convenu qu'y siégeront ceux qui l'ont élaborée dans le groupe de travail (pour les associations, notamment J. Chavonnet, E. Bourguinat, A. Laborde) sans que cette composition soit figée (le comité pourra coopter d'autres membres). Le besoin d'information des usagers et de la population du quartier sur le démarrage et les opérations successives du chantier est souligné par O. Peray et E. Bourguinat. L'idée d'une « hot line » 24 heures sur 24 est évoquée pour les phases les plus lourdes du chantier. Dans l'immédiat, la SEM va mettre en place à bref délai (avant le 1^{er} octobre) un site spécifique, portant à la fois sur le projet et sur le chantier ; son contenu évoluera, en fonction de l'information disponible, et des recommandations du comité de suivi. O. Peray insiste sur la nécessité de rendre prévisibles les nuisances pour ceux qu'elles touchent.

2) **Achèvement de la phase de conception** du projet

Délivrance du permis de construire de la Canopée. Le dossier déposé par la Ville a été complété en juin, et a reçu un avis favorable des services de la Préfecture de police en juillet ; il manque encore l'avis de l'ABF. Le PLU exige qu'il comporte également des précisions sur le jardin adjacent à la Canopée elle-même : ces précisions ont été données, et pourront encore l'être (en fonction des délibérations attendues du Conseil de Paris notamment sur la place René Cassin après le GTT du 16 juin ; en fonction, le cas échéant du dernier GTT « jardin » prévu en septembre). Calendrier prévu : fin octobre, au plus tard fin décembre.

Négociation Ville-Unibail. Un projet d'accord a été formalisé. Il ne manque plus que l'aval nécessaire de France-Domaine et du Conseil du patrimoine de l'Etat. Le résultat sera soumis, lui aussi, à délibération du Conseil de Paris.

Jardin. Après le GTT spécifique de juin sur la place René Cassin, la Ville doit encore présenter, avec les conclusions qu'elle en a tirées, son projet d'ensemble ; il était aussi prévu que soient examinées en GTT les conséquences à tirer de l'étude menée en 2010 pour affiner l'incidence des élégissements. Cette réunion de GTT aura lieu le lundi 20 septembre à 18 heures. Le Bureau insiste, une dernière fois, pour que les documents de la réunion soient adressés aux participants au moins 8 jours à l'avance.

Le Conseil de Paris aura à délibérer, en octobre ou au plus tard (selon les prévisions à ce jour) avant la fin 2010, sur le jardin, , sur le résultat de la négociation avec Unibail.

Le garant pose la question de l'information des participants à la concertation sur ses résultats, notamment sur les conclusions qui restaient à tirer par la Ville sur certains points des discussions en GTT depuis quatre ans. La SEM rappelle que le dossier de la demande de permis de construire de la Canopée est consultable au local de la concertation. Une présentation plus lisible du projet sera assurée par une ou des plaquettes en préparation par la SEM. Enfin, le site prévu par la SEM présentera à la fois le chantier et le projet. Le Bureau ne retient pas l'idée d'un document conclusif diffusé par la Ville aux participants des GTT.

Prochain (et dernier) bureau : jeudi 21 octobre 2010, à 18 heures, au local habituel.
(NB. Si le Conseil de Paris a alors délibéré sur les sujets de ce compte-rendu, cette réunion deviendra un pôt d'adieu du garant).

Thierry Le Roy